

RESOLUTIONS N° 002/2023/MCA-BR/CA
AU TITRE DES DECISIONS SANS REUNION FORMELLE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT-BENIN REGIONAL

30 octobre 2023

➤ **Textes de référence**

- ✓ Accord de Don signé le 14 décembre 2022 entre la République du Bénin et les Etats-Unis d'Amérique représentés par le Millennium Challenge Corporation, "MCC", (ci-après « Compact »), Annexe I.C.1 (b) ;
- ✓ Accord de Mise en Œuvre du Programme signé le 14 décembre 2022 (ci-après « Accord de mise en œuvre du programme »), entre les États-Unis d'Amérique, agissant par MCC et le Gouvernement, Section 1.3 (b) (v) ;
- ✓ Décret n° 2023-276 du 24 mai 2023 portant création, organisation, composition et fonctionnement du Millennium Challenge Account-Bénin Régional, article 10 ;
- ✓ Statuts du MCA-Bénin Régional, section 3.13 (b) (iv).

Les termes en majuscule utilisés mais non définis dans le présent document doivent avoir les significations données dans le Compact, l'Accord de mise en œuvre du Programme, le Décret ou les Statuts.

➤ **Régularité de la procédure**

Conformément à la section 3.13 (b) (iv) des Statuts du MCA-Bénin Régional :

- ✓ le présent projet de résolution écrit est distribué à tous les membres du Conseil d'administration ;
- ✓ les conditions de quorum pour que la décision soit prise sont réunies.

Suite à la lettre en date du 27 octobre 2023, portant demande d'approbation du projet de résolution relatif à la modification du Plan de passation des marchés du trimestre octobre-décembre 2023, adressée par le Coordonnateur national de l'Equipe Technique de Formulation du Compact Régional aux membres du Conseil d'administration, il a été :

RESOLU QUE CHAQUE MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION reconnaît avoir reçu le projet de résolution écrit.

RESOLU QUE LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après examen du mémorandum produit et soumis à son appréciation par l'Equipe Technique de Formulation du Compact Régional :

- ✓ approuve la modification du Plan de Passation des Marchés pour le compte du trimestre octobre – décembre 2023 ;
- ✓ autorise le Coordonnateur national de l'Equipe Technique de Formulation du Compact Régional à mettre en œuvre le Plan de passation des marchés du trimestre octobre – décembre 2023 modifié.



RESOLU QUE les membres du Conseil d'administration, le Coordonnateur national et les membres de l'Equipe Technique de Formulation du Compact Régional sont, dans les limites de leurs compétences respectives, autorisés et instruits pour élaborer tout document et prendre toute action en vue de la réalisation de l'objectif des présentes Résolutions.

Signé et mis en vigueur ce 30 octobre 2023.

Nom : Abdoulaye BIO TCHANE
Titre : Président du Conseil d'administration

Nom : Gaudens DJIHOUESSI
Titre : Expert Juriste de l'Equipe Technique de Formulation
Secrétaire intérimaire du Conseil d'administration